



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 47692

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les conséquences des tempêtes de 1999 sur le patrimoine forestier. Il aimerait être informé de l'état actuel de la reconstitution des forêts touchées à l'époque.

Texte de la réponse

L'Inventaire forestier national a publié fin 2003 les résultats de l'analyse détaillée des dommages causés à la forêt par les tempêtes de décembre 1999. Ces travaux ont montré que 6,5 % de la superficie de la forêt française, soit près d'un million d'hectares, ont été touchés de manière significative, dont la moitié a été détruite à 50 % ou plus. Le volume de bois tombés atteint 97 millions de mètres cubes, hors dégâts diffus. À la suite de ces tempêtes, l'État a pris l'engagement d'affecter 915 millions d'euros sur une période de dix ans, pour le nettoyage et la reconstitution des parcelles forestières sinistrées. Les dotations affectées pour aider ces opérations, en forêts communales ou en forêts privées, se sont ainsi élevées, en incluant le cofinancement européen, à 63 millions d'euros en 2000, 182 millions d'euros en 2001, 144 millions d'euros en 2002 et 132 millions d'euros en 2003. Le montant correspondant pour 2004 s'élevaient, au 1er octobre, à 47 millions d'euros. Ces dotations permettent de respecter, sur la période 2000-2004, une moyenne annuelle de 91,5 millions d'euros d'aide pour la reconstitution des forêts françaises sinistrées. L'Aquitaine, la Lorraine, le Limousin, le Poitou-Charente et l'Alsace bénéficient des enveloppes les plus élevées, en rapport avec l'ampleur des dégâts constatés sur le terrain. Sur les 400 000 hectares les plus gravement endommagés, il est estimé que 250 000 hectares nécessitent une lourde intervention pour reconstituer l'espace forestier de façon durable ; les 150 000 hectares restants représentent de petites surfaces très disséminées, qui seront restructurées par des interventions sylvicoles à réaliser sur plus de quinze ans. À ce jour, environ 250 000 hectares ont fait l'objet d'un nettoyage et environ 100 000 hectares ont fait l'objet de premières opérations de reconstitution proprement dite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47692

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7461

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 64